8e annee — Ottawa, Vendredi, 5 Novembre 1886 — No. 245

ABONNEMENT

Par année.....$2.00
Pour six mois.....1.50
Pour quatre mois.....1.50

Edition Hebdomadaire.....$1.00

Administration et Rédaction,
524, Rue Sussex.

LE CANADA

"RELIGION ET PATRIE"

ANNONCES

Première insertion, par ligne.....$0.10
Tous les jours.....0.05
Trois fois par semaine.....0.06
Une fois la semaine.....0.08

Avis de Naissance, Mariage ou Décès..50

La Société de Publicité,
Propriétaire.

LE CANADA

Ottawa. 5 Nov. 1886

LES CANADIENS PATRIOTES

Pour être patriotes, suivant les rouges, il faudrait accepter leurs idées, les yeux fermés, non seulement sur la question Riel, mais encore sur les projets d'indépendance de M. Laurier. C'est M. Laurier lui-même qui l'a dit dans un discours prononcé au banquet du club national :

"Si aujourd'hui, disait-il, nous ne sommes pas indépendants, si nous sommes encore une colonie, la faute, si faute il y a, n'en est pas à la métropole. MAIS AU PEUPLE CANADIEN QUI, AVOUONS-LE, NE MERITE PAS SON INDEPENDANCE, CAR JE N'HESITE PAS A DIRE QU'IL MANQUE DE PATRIOTISME."

Il est malheureux que M. Laurier ne comprenne pas plus où est le vrai patriotisme.

Il devrait savoir que si le parti conservateur et le peuple canadien ne veulent pas de l'indépendance maintenant, c'est parce qu'elle pourrait être un danger national, parce qu'elle pourrait nous livrer à la république américaine, qui représente pour nous l'absorption de tous les éléments qui vont s'y jeter. Voilà ce que nos pères ont compris en 1775-76 quand ils ont refusé les avances alléchantes des Lafayette et des Rochambeau, voilà ce que leurs descendants, commandés par de Salaberry ont compris en repoussant 8,000 Américains au jour mémorable de Châteauguay, voilà ce que le parti conservateur de 1887, fidèle à ces traditions, sait comprendre en restant fidèle à tout un passé qui pour nous représente l'autonomie, la conservation de toute une race.

L'ENQUETE JULIEN

Nos lecteurs verront dans une autre colonne le rapport de l'enquête commencée, hier, à Ottawa, sur le corps de l'infortuné Julien, que l'on dit avoir été maltraité à tel point dans la prison du comté de Carleton, que ces mauvais traitements seraient la cause de sa mort. M. Julien avait été logé en prison il y a environ deux mois, comme aliéné, en attendant qu'on put obtenir son entrée dans un asile. Des démarches furent faites à cet effet, mais le gouvernement d'Ontario apportait toutes sortes de délais à se rendre aux demandes de ceux qui s'intéressaient à M. Julien.

Il s'en faut de beaucoup que ceux qui ont demandé l'enquête obtiennent toutes les facilités qu'ils sont en droit d'attendre pour découvrir la cause véritable de la mort de Julien et les autorités ne paraissent pas très ardentes à rechercher la vérité dans cette affaire Des officiers publics qui devraient être à leur poste disparaissent, de même que les témoins les plus importants.

L'autopsie du cadavre n'a même pas été faite. On a donné pour raison que la décomposition du cadavre était trop avancée.

Quelques embarras que l'on apporte, la vérité perce cependant, et le témoignage de M. le Dr Powell est très fort. L'enquête va se continuer ce soir et les prisonniers vont être examinés. Si la crainte ne les empêche pas de parler l'on apprendra d'eux sans doute quels mauvais traitements il a subis.

La conduite du gouvernement de Toronto dans toute cette affaire indique la plus grande négligence.

NOTES POLITIQUES

Sir John A. MacDonald est en ce moment à Toronto.

La *Minerve* dit que les élections de Richelieu, Chambly et Beauharnois vont être contestées.

M. Daoust se présentera de nouveau dans le comté des Deux Montagnes. On dit que son adversaire sera M. le docteur Marsil.

Le recompte des bulletins, dans l'élection de Verchères, a eu lieu hier. M. Lussier reste élu avec 21 voix de majorité.

La dernière rumeur prise en circulation par le *Star* d'hier soir, dit que l'honorable juge Angers a consenti à former un cabinet au cas ou M. Ross résignerait, et qu'il se présenterait dans le comté de Chicoutimi et Saguenay.

ECHOS DE QUEBEC

Les travaux de réparation du steamer "Titania," dans le bassin de radoub, sont poussés avec activité.

Sur les flancs du navire, on a construit des abris en planches afin de protéger les ouvriers contre les intempéries de la saison d'hiver et de continuer les travaux sans relâche.

Les usines que M. Davie a fait construire près du bassin sont maintenant terminées. On a commencé à y installer les machines nécessaires.

Lorsque ces usines seront en opération elles donneront de l'emploi à un bon nombre d'ouvriers.

Le capitaine Bernier, du vapeur "Beaver" est tombé à l'eau samedi soir vers dix heures, près du quai de l'embranchement St Charles à Lévis. Il revenait de chez lui et se rendait à bord. Ses cris attirèrent l'attention de ses matelots qui le secoururent et le retirèrent du perfide élément.

Il en a été quitte pour un bain froid.

Hier soir, comme d'habitude, une grande foule s'était rendue rue St Joachim, près de la salle d'école Jeffrey, où l'Armée du Salut a établi ses quartiers. Pour protéger ses peu populaires évangélisateurs, il y avait sur les lieux un détachement composé d'environ une trentaine de constables. Des pierres ayant été lancées dans la direction de la bâtisse, la police a opéré une charge sur la foule, et il en est résulté une bagarre assez sérieuse dans laquelle force coups de bâtons ont été distribués et des pierres lancées à profusion.

UNE MORT ETRANGE

On lit dans l'*Etendard* :

Ce matin une rumeur persistante se répandit en notre ville. On disait qu'un nommé Pierre Lamoureux avait fait mourir sa femme à force de mauvais traitements.

Un de nos reporters alla aussitôt aux renseignements et il apprit de M. le Dr Brossard, 421, rue Ste Catherine, ce qui s'était passé.

Voici ce que M. le Dr nous a dit : Je connais Mme Odile Provost, femme de Pierre Lamoureux, elle est âgée d'environ 40 ans, Elle est malade depuis bientôt 3 ans d'une maladie très pénible et une émotion quelconque pouvait la faire mourir.

Je m'aperçus la semaine dernière qu'elle prenait beaucoup de mieux, quand, dimanche soir, des voisins de Lamoureux qui demeurent No 22 rue Panet, vinrent m'avertir que Mme Lamoureux était malade, que son mari l'avait battue et qu'il l'avait jetée en bas de l'escalier de sa résidence. Aussitôt je me rendis auprès de la malade et je m'aperçus qu'elle avait un bras bien contusionné et que l'os était attaqué, mais ce n'était pas toutefois une fracture, je lui arrangeai le bras et je ne la revis pas depuis.

J'ai su hier qu'elle était morte jeudi. Il ajouta : je lui demandai si c'était son mari qui avait fait cela, mais elle ne voulut pas me répondre là dessus. Il est certain que Lamoureux est un ivrogne, et les voisins ont dit qu'en plusieurs occasions ils l'avaient vu battre sa femme et qu'une fois même ils avaient voulu aller chercher la police, et lorsque les agents furent arrivés elle leur avait dit qu'il n'y avait rien. Toujours elle avait caché les mauvais traitements de son mari.

Il paraît, dit il, que les personnes qui l'on ensevelie ont trouvé des contusions sur son corps. Le coroner a été notifié et il doit tenir une enquête. Je crois qu'on ne pourra condamner Lamoureux car les preuves manquent.

ENQUETE DU CORONER

La veuve et les amis de l'infortuné Julien, décédé lundi dernier, ayant demandé une enquête au sujet des causes de sa mort et de son internement dans la prison plutôt que dans un asile, elle a été tenue hier à la chambre du conseil de comté ; le coroner Stephen Wright présidait. M. D. B. McTavish représentait l'accusé Granger, un tourne-clef de la prison, qui, paraît-il, a frappé Julien à coups de bâtons dans sa cellule. Cette accusation a été portée par des prisonniers et des ex prisonniers, Macdonald, Ouellette, Carisse et Langevin. Ils ont reçu des subpœnas pour donner leur déposition ce soir.

Le juré suivant fut assermenté : Duncan McMaster. Nap. Moreau, Rob. Roberts, William Maloney, Rob. Hastey, Alex. Duncan, Godfroy Labelle, James Delaney, Pierre Ratté, Erastus Harris, Alex. Blyth, Sam. Mulligan, Ernest Roy et Geo. Tessier. Après avoir été assermentés, les jurés allèrent visiter le corps qui avait été transporté du cimetière à la morgue de Alph. Julien, rue Dalhousie.

Le premier témoin entendu fut le Dr Powell, qui certifia avoir connu parfaitement le défunt, ayant été le médecin de sa famille depuis de longues années. Le printemps dernier, Julien avait montré des signes si évidents de folie que le témoin avait cru devoir conseiller à son épouse de le faire interner à la prison comme lunatique. L'avis ne fut pas suivi et Julien passa l'été en liberté jusqu'à ce que sa femme, craignant pour elle et ses enfants, crut devoir demander de nouveau l'avis de son médecin, qui cette fois fut suivi.

Le témoin a vu Julien très souvent à la prison. Il paraissait être dans le même état de folie que lors de son internement. La dernière fois qu'il le vit, il lui parut beaucoup plus faible physiquement. Il l'a revu dimanche dernier, après qu'il eût été reconduit de la prison à sa résidence, rue Cathcart. Il était alors mourant. Ses jambes étaient très froides jusqu'aux genoux et la jambe gauche très enflée, son pouls était très faible et il marmottait continuellement dans son délire. Il avait aussi la tête enflée, spécialement du côté gauche, où les cheveux avaient été enlevés ; la peau du nez paraissait avoir été enlevée par un frottement quelconque ; ou remarquait des contusions sur l'épaule gauche et sur la hanche ; ses mains étaient couvertes de plaies et son état général était ce qu'on est convenu d'appeler épuisement complet.

Le témoin ne peut pas dire quelle est la cause de ces contusions. Il a dit à la femme de Julien que son mari était mourant, et qu'il reviendrait. Il ne croit pas que la mort a été causée par ces contusions malgré qu'elles ont pu contribuer beaucoup à la hâter.

En réponse aux jurés, le témoin dit qu'il n'a pas entendu parler de mauvais traitements infligés au défunt avant qu'il ait quitté la prison. Il est d'opinion que Julien serait mort même s'il n'avait reçu aucune contusion.

En réponse à M. McTavish, le témoin dit que les blessures que portaient le défunt auraient pu avoir été causées par lui même.

Le Dr St Jean admet de concert avec le Dr Powell que la mort a été causée par l'affaissement et probablement hâtée par les contusions reçues.

Ces deux témoins ne croient pas qu'il soit nécessaire de faire un examen *post mortem*.

Le Dr Church est ensuite interrogé et décrit la condition du défunt lorsqu'il a été amené à la prison. Il croit que le défunt s'est infligé lui-même les blessures dont il est question. Le tourne clefs lui a fait remarquer de temps à autre que Julien, lorsqu'il était couché avait l'habitude de se frapper la tête sur le plancher. Jeudi dernier il a été appelé près du défunt qu'il trouva dans un état alarmant ; il ordonna à deux prisonniers de veiller avec attention sur Julien qui avait l'habitude de déchirer ses habits en lambeaux et de lui donner de la nourriture. Vendredi il le trouva mieux mais dimanche l'état du défunt était tellement empiré qu'il donna des ordres pour le faire reconduire chez lui. Il ne l'a pas revu ensuite. Il croit que la mort a été causée par l'inflammation des intestins.

En réponse au Coroner il dit qu'il est le médecin de la prison depuis près de 11 ans et qu'il n'a jamais eu connaissance que les gardiens aient maltraité les personnes confiées à leur garde.

L'enquête est ajournée à 8 heures ce soir au même endroit.

Que peut faire le vrai merite ?

Les mérites sans précédents du *Sirop Allemand de Boschee* durant ces dernières années ont étonné le monde entier. C'est sans nul doute le plus sûr et le meilleur remède encore découvert pour guérir radicalement la Toux, les Rhumes, et les affections des poumons les plus sérieuses. Il agit d'après un principe tout différent des autres préparations prescrites par les médecins et n'enlève pas le Rhume seulement tout en laissant la maladie dans le système ; au contraire, ce remède enlève la cause du mal, guérit les parties affectées et laisse le corps entier dans une condition de santé parfaite.

Une bouteille gardée dans la maison pour usage lorsque vient la maladie exemptera beaucoup de frais de médecins et préservera d'une longue maladie. Un essai convaincra de ces faits. Il est vendu par tous les droguistes et marchands généraux du monde entier. Prix, 75 centins la grande bouteille.

Ottawa 25 Oct. 1885—1an.

BULLETIN COMMERCIAL

La Vieille France n'oublie jamais les enfants de ses enfants ; lors même qu'ils sont éloignés d'elle, elle éprouve un vrai bonheur de pouvoir les reconnaître, par leur fidélité aux traditions de leurs pères ; Dieu et nos droits.

Montres, Bijouteries, Joncs de mariage etc, en tous genres, à 50 pour 100 de rabais et garantis tels que représentés sinon l'argent vous sera remis. Chez H. Norez, No 30 rue Rideau, près du pont des Sapeurs.

Bargains à commencer d'aujourd'hui.

Le 21 août 1886.

Attention

Le Quinium LaBarraque est un vin qui fortifie les personnes épuisées par la maladie. Il agit merveilleusement sur les estomacs délicats en augmentant l'appétit et facilitant la digestion.

Les derniers poëles améliorés "Bijou de la Couronne" pour passages et salons ; grand patrons, depuis $20 à $25. Autres poëles pris en échange à la maison économique, 353, rue Wellington, C. Lévesque.

L'Eau St-Léon est le meilleur remède pour la Diptherie. Procurez-vous en.
J. B. C. DUNN, seul agent.

Carte

Les pilules de Vallet sont le meilleur remède connu pour redonner aux joues leur teinte vermeille perdue par suite de maladie ; ce remède est approuvé par l'Académie de Paris.

Avis aux Mères—Le Sirop Calmant de Madame Winslow devrait toujours être employé lorsque les enfants font leurs dents. Il soulage tout de suite le petit être souffrant ; il produit un sommeil naturel, tranquille, en enlevant les douleurs de l'enfant, et le petit chérubin s'éveille aussi frais qu'un bouton de rose. Ce sirop est agréable au goût. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, chasse toute souffrance, éloigne les vents, régularise les intestins, et est le meilleur remède connu pour la diarrhée provenant soit de ce que l'enfant fait ses dents, soit d'autre cause. Vingt-cinq cents la bouteille. Assurez-vous et demandez le "*Sirop Calmant de Madame Winslow*," et n'en prenez pas d'autre sorte.

Gare les Amorces

Parce que des pieges en sont tout pres

Les finauds du commerce, comptant sur la bêtise d'une notable portion du public, annoncent qu'ils vendent telle chose pour telle somme, qui est au-dessous du prix courant généralement connu. Leur calcul est de mettre sous l'impression qu'ils vendent à meilleur marché que leurs confrères et qu'il est avantageux d'acheter chez eux. En effet, les personnes crédules, animées d'une confiance mal-placée, patronnent ces magasins, où elles paient des prix exhorbitants pour les effets dont elles ne savent juger la qualité et la valeur. Ces commerçants n'ont pas de prix fixes. Leurs demandes varient suivant le plus ou moins d'inexpérience, ou même de bonne foi, des acheteurs. La preuve : c'est qu'ils finissent le plus souvent par accepter une somme bien moindre que celle qu'ils ont d'abord déclaré être ce qu'il y a de plus raisonnable. D'ailleurs, n'est-il pas fort désagréable d'être obligé, sous peine de payer trop, de discuter et *implorer*, en un mot de soutenir un combat de paroles avec un commis, à qui l'habitude de la chose donne sur vous un avantage considérable ? Vous ne savez quand arrêter votre marchandement : d'un côté craignant ne pas avoir amené le vendeur à son plus bas prix ; et de l'autre côté redoutant l'inutilité de nouveaux débats. Une personne sage achètera quelquefois l'article particulier dont le bas prix est annoncé, mais nul autre, sachant que la réduction sur l'un n'est qu'un attrappe-nigaud pour faciliter une augmentation illégitime sur les autres.

Au magasin tenu par le soussigné, il n'y a

QU'UN SEUL PRIX

pour le comptant et qu'un seul prix pour le credit, marqués en chiffres ordinaires. Pas de marque secrète.

Les marchandises y sont vendues à aussi bas prix que le permettent leur achat en gros au comptant, une administration économique de l'établissement et une grande modération dans la recherche du profit. L'encouragement accordé jusqu'aujourd'hui à cette maison, par le public, est la démonstration de ce qui précède.

MEUBLES. POELES

Plume, Matelas, Lits à Ressorts, Vaisselle, Verrerie, Ferblanterie, Batterie de Cuisine, Coutellerie, etc.

E. D. D'Orsonnens,
GERANT
Vis-a-vis le Gros Orme
Rue Principale, Hull

B. G.

AU BON

MARCHE !

Coupons à moitié prix.

Habillements d'enfants moitié prix.

Toile cirée pour tables, 15 cents la verge.

Mousseline blanche, moins que le prix coûtant.

Couvertes de laine salies, moins cher qu'à la manufacture.

Conditions comptant.

Un seul prix.

BRYSON, GRAHAM et Cie.,
150, 152, 154, rue Sparks.

& Cie.

IL TIENT LA TETE

Le fameux Bruleur 'Argand'

Pouvoir d'éclairage sans précédent. Lumière égale à aucune lampe électrique. Fini en cuivre poli ou or bronzé. Prend la cheminé ordinaire. Absolument sur, s'adapte à toutes les lampes. Très avantageux surtout pour les magasins, les églises et les grandes salles. Fait très élégamment et de façon à ce que la mèche puisse être remontée, coupée et éteinte avec grande facilité. En conséquence de la combustion parfaite qu'il produit, toute odeur d'huile, si commune avec les autres bruleurs, est enlevée.

Son vaste appareil de distribution de l'air empêche la lampe d'être surchauffée, et toute huile épaisse ou légère peut-être indifféremment employée.

Seul agent pour Ottawa et le district.

EDWIN PLANT
Marchand de Vaisselle, Lampes, etc.,
114 rue Rideau
Ottawa, 4 nov. 1885—

AVIS AU PUBLIC

Si vous voulez acheter ou faire vendre un lot de terrain, une maison ou autres dépendances, adressez-vous à

A. B MacDonald

Encanteur et agent pour propriétés foncières, No. 111 rue Rideau. (Bloc Birkett)

N. B.— Ventes tous les matins, après-midi et soirs.

Maison de Modes Parisienne

MODES
POUR TOUS LES GOUTS,
Conditions : Argent comptant.

Mlle A. McDonald
521 RUE SUSSEX,
Quatrième porte de la rue York.

Marchandises Sèches
Payables à la Semaine.

Walker Bros & Cie!
165 RUE SPARKS.

Allez visiter leur STOCK de couvertes, couvre-pieds, tapis, prelart, Etc., Etc.

Les effets sont livrés immédiatement.

Ce magasin n'a rien à faire avec les autres établissements de ce genre à Ottawa.

Ottawa, 14 Oct. 1886—1a.

STENOGRAPHIE

Les jeunes gens qui aspirent aux emplois publics, attention ! Une classe de sténographie en français et en anglais, s'ouvrira le 10 d'octobre prochain. Le prix demandé pour le cours complet, est de $6 seulement, durant six mois. Pour plus amples informations, s'adresser de suite, à M. Joseph L'Etoile, Departement de l'Intérieur.

Ottawa 28 Sept 1886—1m

HOTEL RIENDEAU
TENU SUR LE PLAN
Européen et Américain,
64 Rue St. Gabriel, Montréal.

Cet Hôtel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des prémisses de la saison, préparées par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à toute heure.

On trouvera constamment à cet établissement de première classe, des vins, liqueurs et cigares de choix.

JOS. RIENDEAU,
Propriétaire.

L'EAU Minérale St-LEON
Devient au Canada la médecine la plus populaire.

Un autre témoignage important

Pictou, N.-E., 19 août 1886

F. Wyatt Fraser, Ecr.,
Agent Général pour l'Eau St-Léon,
Nouvelle-Ecosse.

Cher monsieur,

Depuis trois ans, je souffrais de la dyspepsie et des bronches ; j'avais essayé maints remèdes prescrits par les meilleurs médecins, et rien n'avait fait effet, quand on me conseilla d'essayer l'EAU ST-LEON. J'en fais usage depuis quelques mois, suivant la prescription, et c'est le premier remède qui ait apporté quelque soulagement aux indispositions que je viens de dire. Je suis heureux de recommander cette eau à toutes les personnes qui souffrent de dyspepsie et des bronches.

Avec respect, votre, etc.,
P. L. LeMaistre,
Capitaine du vapeur *Beaver*.

J. B. C. DUNN,
Seul Agent dans Ottawa,
198 et 200 Rue Dalhousie.
24 sept. 1886.